



15ème législature

Question N° : 11733	De M. Grégory Galbadon (La République en Marche - Manche)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >emploi et activité	Tête d'analyse >Autoentrepreneurs et contrat avec employeur public	Analyse > Autoentrepreneurs et contrat avec employeur public.
Question publiée au JO le : 14/08/2018 Date de signalement : 23/10/2018 Question retirée le : 20/11/2018 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Grégory Galbadon appelle l'attention de Mme la ministre du travail sur l'obligation faite aux autoentrepreneurs qui interviennent dans le secteur public, d'exercer une autre activité à titre principal d'au moins 900 heures par an. C'est le cas, notamment des professeurs, qui exercent sous ce statut, qui peuvent voir annuler leur contrat si leur activité dans le privé n'est pas suffisante ou vient à diminuer. Il lui demande si une modification de cette règle peut être envisagée et éviter ainsi à ces autoentrepreneurs de devoir cesser totalement leur activité faute de revenus suffisants après privation de leur contrat avec un employeur public.